

COMMUNE DE HAUTEFORT

Autorisation à titre exceptionnel d'ouverture d'un débit de boissons temporaire lors de l'inauguration de la « Plaine des Jeux » organisée par l'Association CPHSA (club de pétanque), le 14 Septembre, 50 Rue du stade 24390 Hautefort.

Monsieur le Maire de la Commune de Hautefort

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2,
VU le code de la santé publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4,
VU l'arrêté préfectoral fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,
VU la demande formulée le 05 Septembre 2024 par *Mr CUBERTAFON Emilien* Président de l'association du Club de pétanque, en vue d'organiser la buvette de cette manifestation 50 rue du stade à Hautefort,

ARRETE

ARTICLE 1 : A l'occasion de l'inauguration de la plaine des jeux organisée par la Mairie qui aura lieu 50 rue du stade à Hautefort, le 14 Septembre à partir de 14h00, Mr CUBERTAFON Emilien, représentant de l'association du Club de pétanque, est autorisée à vendre des boissons des groupes 1 et 3 à savoir :

- Boissons du premier groupe : les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré d'alcool ;
- Boissons du troisième groupe : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1, 2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

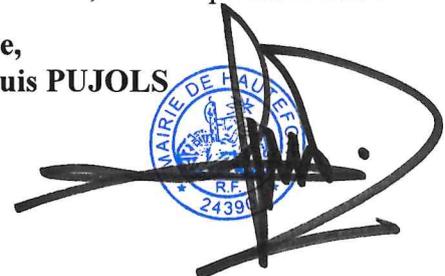
ARTICLE 2 : Cette autorisation est délivrée pour le site suivant : Plaine des jeux 50 rue du stade à Hautefort le 14 septembre 2024 de 14h00 à 19h00 et est limitée à 10 par an.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation.

La présente autorisation devra être présentée, sur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à Hautefort, le 06 Septembre 2024

**Le Maire,
Jean-Louis PUJOLS**



The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Hautefort. The stamp contains the text 'MAIRE DE HAUTEFORT' at the top, 'R.F.' in the center, and '24390' at the bottom. A large, bold black signature is written over the stamp.